



DELIBERATION N° 2024-012

INSTALLATION D'UN MEMBRE

Le 20 Décembre 2024 à 10h00, à Florensac, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration dûment convoqués le 13 Décembre 2024, sous la présidence de Vincent GAUDY.

- Nombre de conseillers en exercice : 13
- Nombre de conseillers présents : 10
- Nombre de procurations : 0

Accusé de réception en préfecture
034-263400319-20241220-DEL_2024-012-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Présents :

MM. Vincent GAUDY – Claude ARNAL – Murielle LE GOFF – Marie-Rose PEDOUSSAUT – Michèle BRIO – Jean-Pierre CAVALIER – Marie GALAVIELLE - Michel FIGUERAS - Michel SALLES – Michèle PEYRONNET

Absents excusés :

Fabienne BENSIALI-SARAZI - Nathalie TEISSIER – Erika VIDAL

Secrétaire de Séance : Murielle LE GOFF

SYNTHÈSE

Conformément à la délibération n°2020-025 du Conseil Municipal du 28 Mai 2020, le nombre de personnes membres du Conseil d'Administration du CCAS a été fixé à 12 (en plus du Maire-Président né). De fait, suite au déménagement de Monsieur Daniel COUDERC (courriel du 02 décembre 2024), il convient de désigner une nouvelle personne siégeant au sein du collège civil du Conseil d'Administration du CCAS.

Monsieur le Président-né propose la candidature de Madame Michelle PEYRONNET.

Le Conseil d'Administration sera ainsi composé de la manière suivante :

GAUDY Vincent	Président
ARNAL Claude	Membre élue
LE GOFF Murielle	Membre élue
TEISSIER Nathalie	Membre élue
BENSIALI-SARAZI Fabienne	Membre élue
VIDAL Erika	Membre élue
FIGUERAS Michel	Membre élu
PEDOUSSAUT Marie-Rose	Membre société civile
PEYRONNET Michelle	Membre société civile
GALAVIELLE Marie	Membre société civile
BRIO Michèle	Membre société civile
SALLES Michel	Membre société civile
CAVALIER Jean-Pierre	Membre société civile



Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré décide :

Détail des votes

Pour	10
Contre	0
Abstentions	0

- De nommer Madame Michelle PEYRONNET en tant que membre de la société civile siégeant au sein du Conseil d'Administration ;
- De transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Béziers.

Fait et délibéré à Florensac les jour, mois et an susdits.



Le Président
Vincent GAUDY

Accusé de réception en préfecture
034-263499319-20241120-DEL_2024-012-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

